



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 1 septembre 2022

**Objet : Question parlementaire n° 6740 du 30 août 2022 de Monsieur le Député Fred Keup concernant « Agressions par une bande de jeunes au Luxembourg ».**

Monsieur le Ministre,

En date du 30 août 2022, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Ministre de la Fonction publique, du Ministre de la Sécurité intérieure et de la Ministre de la Justice.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Fred Keup.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX